Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Etat de catastrophe naturelle reconnu pour Méthamis, Saint-Martin-de-Castillon, Monieux, Visan, Sarrians, Le Pontet : un délai très court pour faire sa déclaration



L'état de catastrophe naturelle vient d'être reconnu pour plusieurs communes du département. La Préfecture du Vaucluse rappelle que les personnes sinistrées ont seulement jusqu'au 7 août pour faire leur déclaration.

Au titre des inondations et des coulées de boue survenues dans le département le 29 mai dernier, l'arrêté

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

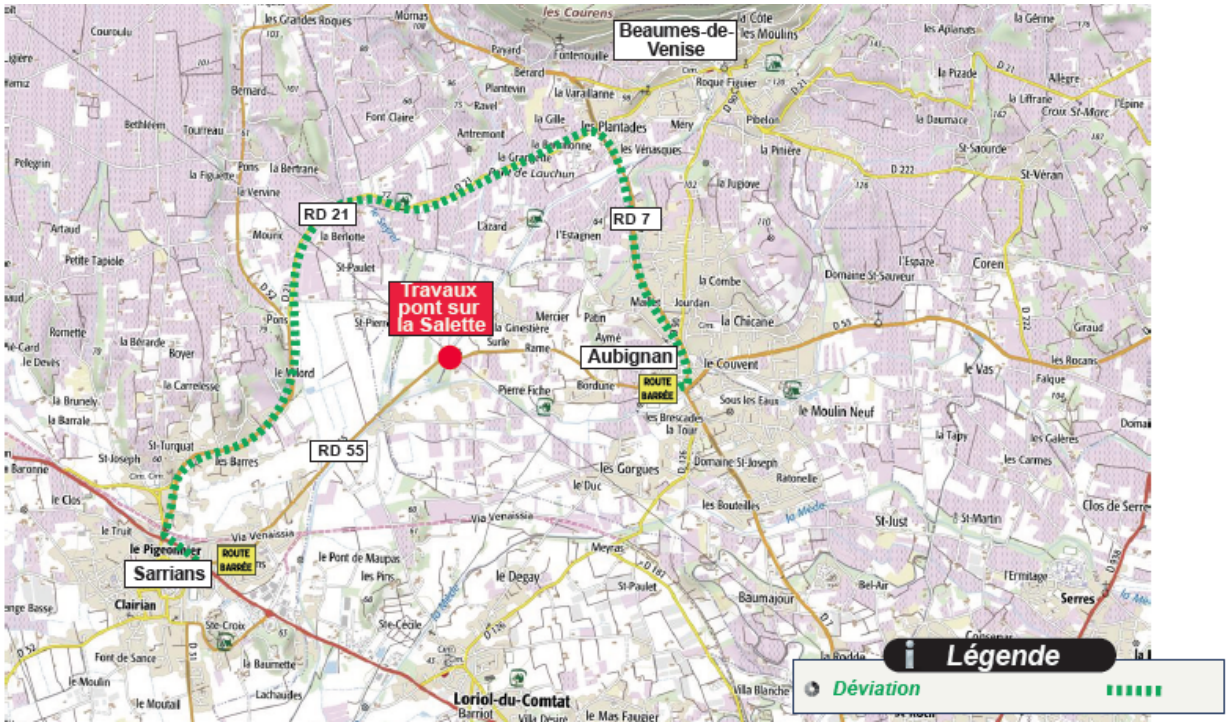
interministériel du 6 juillet 2020, publié au journal officiel ce jour, 29 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle la commune de Méthamis.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 7 juillet 2020, publié au journal officiel ce jour, 29 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle les communes du Pontet, Saint-Martin-de-Castillon, Monieux, Visan et Sarrians.

La Préfecture de Vaucluse souligne : « Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 7 août 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance. »

Les arrêtés sont consultables en ligne sur le site www.legifrance.gouv.fr

Des travaux de réparation du pont sur la Salette à Aubignan



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Dans le cadre de sa politique d'entretien des ouvrages d'art, le Conseil départemental de Vaucluse réalise, depuis le lundi 25 mai, des travaux de réparation du pont sur la Salette située sur la RD 55 (route de Sarrians) à Aubignan. D'une durée d'environ trois semaines, les travaux vont porter sur la réfection de l'étanchéité, le renouvellement de la couche de roulement, des bordures de trottoir et des garde-corps. Compte tenu de la faible largeur de la voie, la RD 55 comprise entre Sarrians et Aubignan sera interdite à la circulation, seuls les accès pour les riverains seront maintenus. Un chantier dont le coût s'élève à 80 000 €, entièrement financé par le Département de Vaucluse.

Dès lundi 11 mai, le Point information jeunesse (Pij) et l'Espace numérique de Sarrians accueilleront le public.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



Dès lundi 11 mai, le Point information jeunesse (Pij) et l'Espace numérique de la commune de Sarrians accueilleront le public. En effet, pendant la période de confinement, Guillaume Rayne, responsable du Pij a maintenu une partie des missions auprès du public habituel via le télétravail. Anne-Marie Bardet maire de la commune, accompagnée de Sandra Garcia élue à la Jeunesse, Eric Liadouze, responsable du pôle Jeunesse et Guillaume Rayne se sont rendus dans les locaux du Pij pour définir les conditions d'ouverture de l'accueil, mettant en place le sens de circulation du public, organiser l'agencement de l'espace, notamment avec la matérialisation des mesures de distanciation, le respect des gestes barrières. Deux personnes pourront être simultanément reçues dans l'espace d'accueil et masques et gel hydroalcoolique seront mis à disposition. Enfin, les mobiliers et matériels : ordinateurs, tablettes…seront systématiquement nettoyés derrière chaque usager.

Les modalités pratiques

Les rendez-vous individuels seront être pris par téléphone ou par mail auprès de Guillaume au 07 77 00

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

87 33 ; Loïs au 06 07 95 8921 et sur pij-sarrians@hotmail.fr. Les lundis de 14h à 17h, mardi de 14h à 16h, mercredi 9h à 12h et de14h à 17h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi 9h à 12h.

L'objet des rendez-vous

L'objet des rendez-vous doit porter en priorité sur les informations relatives à l'emploi, dans le cadre de la Convention signée entre le Pôle emploi de Carpentras et la Commune, les démarches administratives dans le cadre de la dématérialisation numérique ; déclaration des impôts, carte Grise, CAF (Caisse d'allocation familiale), MSA (Mutuelle sociale agricole) …

En revanche

Les ateliers d'initiation au numérique ainsi que les interventions dans les écoles ne reprendront probablement qu'en septembre.